

ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE  
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE  
PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale statutaire de l'ASSEP  
Année académique 2022-2023

---

20 avril 2023 à 12 h, local L-1710 et plateforme Zoom

Étaient présent.e.s :

Du comité exécutif :

Sébastien Paquette	Responsable à la coordination
Jeanne Joachim postdoctorants	Responsable aux relations de travail, unité des
Vincent Brouillard auxiliaires d'enseignement	Responsable aux relations de travail, unité des
Dany Généreux	Trésorier/interim responsable chargés de cours
Chantal Beaudry	Responsable aux relations externes

Membres de l'assemblée : 36 personnes se sont présentées (29 en présentiel et 7 à distance). Les membres qui n'avaient pas encore signé leur adhésion ont été invités à le faire. Voir Annexe A (liste de présences).

## 1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum est établi à un nombre minimum de personnes (20) dont une (1) de l'unité des postdoctorant.e.s, trois (3) de l'unité des chargé.e.s de cours et trois (3) de l'unité des auxiliaires d'enseignement et chargé.e.s de t.p. Lors d'une reprise, seul un quorum moral est requis.

On dénombre 24 membres à 12 h 17.

Jeanne Joachim propose l'ouverture de l'assemblée, appuyé par Jean-Charles Layoun.

### **Adoptée à l'unanimité**

## 2. Présidium

Sébastien Paquette propose Christophe Deblois- à la présidence, appuyée par David Brassard. Personne ne demande le vote.

### **Adopté à l'unanimité**

Jean-Charles Layoun propose Roxanne Gendron au secrétariat, appuyée par Dany Généreux. Personne ne demande le vote.

### **Adopté à l'unanimité**

## 3. Adoption de l'ordre du jour

Christophe présente l'ordre du jour proposé à l'écran.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

### **Ordre du jour**

1. Ouverture
2. Présidium
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 15 février 2023
5. Élections
  - a. Responsable à la coordination
  - b. Responsable aux relations de travail pour des auxiliaires d'enseignement et chargé.e.s de travaux pratiques
  - c. Responsable aux relations de travail pour les postdoctorants
  - d. Responsable aux relations de travail pour les chargé.e.s de cours (oubli, ajouté en cours de séance)
  - e. Responsable à l'externe
  - f. Responsable à l'interne
  - g. Délégués syndicaux
  - h. Comité de syndic
  - i. Comité de négociation pour l'unité des chargé.e.s de cours (oubli, ajouté en cours de séance)
6. Bilan financier 2022-2023
7. Prévisions budgétaires 2023-2024
8. Modifications aux statuts et règlements
9. Varia
10. Fermeture

Dany Généreux propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, Comité de réflexion, après le point sur les élections. Il est appuyé par Jeanne Joachim.

Le président demande si d'autres personnes ont des propositions de modification. Ne voyant personne se manifester, il appelle au vote de l'ordre du jour ainsi modifié.

Laura Ahunon propose l'adoption de l'ordre du jour modifié, appuyée par Dany Généreux.

Personne ne demande le vote.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 février 2023**

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale a été soumis par courriel avec l'avis de convocation et rendu disponible sur le site internet.

Jeanne Joachim propose l'adoption du procès-verbal tel que soumis, appuyée par Laura Ahunon.

Aucune modification au procès-verbal n'est demandée. Personne ne demande le vote.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **5. Élections**

Jeanne Joachim présente les rôles et les mandats selon les statuts actuellement en vigueur ainsi que les conditions relatives aux libérations syndicales. Elle explique la procédure d'élections.

Le président procède à l'appel aux candidatures. Il rappelle les principales fonctions et tâches pour chacun des postes.

##### **a. Responsable à la coordination**

Jeanne Joachim propose Sébastien Paquette, Ali Chaman appuie la candidature.

Mohamed Ousmoi se propose, Zoumana Coulibaly appuie la candidature.

Les deux candidats se présentent et répondent aux questions des membres. Laura Ahunon intervient sur un point d'ordre mentionnant que les questions ne portent plus sur le rôle mais plutôt sur des questions de relations de travail actuelles pour l'unité des chargés de cours. Le président permet à Sébastien Paquette de répondre à la dernière question soulevée.

Le président fait un rappel des procédures et on lui mentionne que la règle habituellement suivie par l'ASSEP et l'AFPC quant à l'élection des personnes aux postes au sein du conseil exécutif est par vote secret.

Les bulletins de vote sont préparés et distribués aux membres présents dans la salle et un vote secret est mis en place pour les membres présents sur la plateforme Zoom.

Résultats : Sébastien Paquette, 27 voix; Mohamed Ousmoi, 6 voix.

**Sébastien Paquette est élu à majorité.**

##### **b. Responsable aux relations de travail pour des auxiliaires d'enseignement et chargé.e.s de travaux pratiques**

Vincent Brouillard se propose, Georges Younes appuie la candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature. Vincent se présente aux membres.

**Vincent Brouillard est élu par acclamation.**

##### **c. Responsable aux relations de travail pour les postdoctorants**

Dominique Monnet se propose, Laura Ahunon appuie la candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature. Dominique se présente aux membres.

**Dominique Monnet est élu par acclamation.**

d. Responsable aux relations de travail pour les chargé.e.s de cours

Jeanne Joachim propose Mohamed Ousmoi. Ce dernier refuse sa mise en candidature.

Dany Généreux se présente, Jean-Charles Layoun appuie la candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature. Dany se présente aux membres.

**Dany Généreux est élu par acclamation.**

e. Responsable aux relations externes

Chantal Beaudry se propose, Sébastien Paquette appuie la candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature. Chantal se présente aux membres.

**Chantal Beaudry est élue par acclamation.**

f. Responsable aux relations internes

Sébastien propose Jeanne Joachim, Laura Ahunon appuie la candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature. Jeanne se présente aux membres.

**Jeanne Joachim est élue par acclamation.**

g. Délégués

On rappelle qu'il n'y a pas de limite au nombre de personnes déléguées pouvant être élues.

**Laura Ahunon** se propose, Jeanne Joachim appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élue**

**Hugo Barral** se propose, Sébastien Paquette appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élu**

**Azam Shirani Bidabadi** se propose, Hugo Barral appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élue**

**Iann Beck** se propose, Tony Jammes appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élu**

**Tony Jammes** se propose, Yan Beck appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élu**

**Amine Merzouk** se propose, Sébastien Paquette appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élu**

**Moulay Vincent Huard** se propose, Jeanne Joachim appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élu**

**Rim Kilani** se propose, Ali Chaman appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élue**

**Mohamed Ousmoi** se propose, Zoumana Coulibaly appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élu**

**Ulrich Compaore** se propose, Chantal Beaudry appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élu**

**Sri Venkata Vathsala Musunuri** se propose, Jean-Charles Layoun appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Élue**

Sébastien Paquette demande aux personnes déléguées de fournir leur numéro de téléphone et leur adresse courriel personnelle.

#### h. Comité de syndic

Ulrich Compaore se propose, Chantal Beaudry appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

Dany Généreux propose Rim Kilani, elle accepte sa mise en candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

Sébastien Paquette propose Ali Chaman, il accepte sa mise en candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

**Ulrich Compaore, Rim Kilani et Ali Chaman sont élu.e.s par acclamation.**

#### i. Comité de négociation des chargés de cours.

La date d'échéance de la convention collective de l'unité des chargé.e.s de cours est le 31 août 2024. Il avait été proposé au conseil exécutif d'entamer la préparation de la prochaine ronde de négociation. Sébastien Paquette explique la composition de ce comité. Les personnes élues au poste de coordination (Sébastien Paquette) et au poste de responsable aux relations de travail de l'unité des chargé.e.s de cours (Dany Généreux) y siègeront.

Le président fait l'appel aux candidatures.

Dany Généreux propose Moulay Vincent Huard, appuyé par Sébastien Paquette.

Dany Généreux propose Mohamed Ousmoi, appuyé par Rim Kilani.

Jeanne Joachim propose Akila Hidouche. Celle-ci demande en quoi consiste précisément le travail. Dany Généreux explique les attentes et le temps que cela peut demander. Elle accepte de proposer sa candidature, elle est appuyée par Jeanne Joachim.

Personne ne s'oppose aux candidatures.

**Moulay Vincent Huard, Mohamed Ousmoi et Akila Hidouche sont élus par acclamation.**

#### 6. Comité de réflexion

Dany Généreux explique que, dans le cadre des travaux sur la refonte des statuts et règlements, des discussions avaient eu lieu quant à la rémunération des heures de libération syndicale. Le comité de refonte a conclu qu'une plus large réflexion devait avoir lieu sur cette question. Il mentionne que le comité de refonte a soumis au conseil exécutif la proposition de mettre sur pied un comité de réflexion qui se penchera sur la rémunération des représentants syndicaux au sein de l'ASSEP. Le conseil exécutif a appuyé la proposition. Il ajoute que le comité présentera des propositions qui seront soumises à l'assemblée générale.

Il présente la proposition suivante à l'assemblée :

*Mandater le conseil syndical à mettre sur pied un comité de réflexion sur la rémunération et les conditions salariales relatives aux membres élus. Ce comité devra être composé minimalement de quatre (4) personnes dont le trésorier, un membre du conseil exécutif et un membre externe au conseil syndical. Ce mandat devra avoir une durée maximale de une (1) année.*

Il est appuyé par Jeanne Joachim.

Le président appelle au vote. Personne ne demande le vote.

#### **Adoptée à l'unanimité**

Jeanne Joachim invite les membres à faire part de leur intérêt à y participer. Sébastien Paquette mentionne qu'un appel aux membres sera aussi fait dans la prochaine communication pour le poste de trésorerie et le comité de réflexion.

Jean-Charles Layoun, Ali Chaman, Chantal Beaudry, Moulay Huard et Jeanne Joachim manifestent leur intérêt.

### **7. Bilan financier 2022-2023**

Dany Généreux présente le bilan financier (Annexe B) et souligne que le budget réel est plus élevé que ce qui avait été prévu compte tenu des augmentations salariales obtenues lors des dernières négociation, ce qui a mené à une augmentation des cotisations syndicales. Les dépenses ont aussi été moins élevées au courant de la dernière année contrairement à l'année antérieure, année où les trois unités étaient en négociation pour le renouvellement des conventions collectives. Il précise que l'année financière se terminera au 31 mai 2023.

Le président appelle aux interventions. Sébastien Paquette intervient pour indiquer que ces états financiers sont préliminaires mais qu'ils peuvent toutefois être adoptés en vertu des statuts en vigueur.

Aucune autre intervention n'étant faite, le président appelle au vote sur le bilan financier. Personne ne demande le vote.

#### **Adopté à l'unanimité**

### **8. Prévisions budgétaires 2023-2024**

Dany présente le budget prévisionnel (Annexe B). Il précise que les cases budgétaires prévues ne seront pas nécessairement dépensées entièrement mais qu'elles doivent être prévues. Il mentionne aussi qu'une attention rigoureuse est portée afin que les budgets ne soient pas dépassés. S'il y avait des dépenses supplémentaires à faire, l'assemblée générale serait consultée.

Dany Généreux propose l'adoption du budget prévisionnel, Sébastien Paquette appuie.

Le président appelle aux interventions. Une membre demande des informations sur les actifs. Dany admet que cette information est manquante. L'encaisse est d'un peu moins de 440 000 \$ (incluant le placement à terme). Jeanne Joachim mentionne que ces fonds sont nécessaires pour un fonds d'urgence en cas de grève. Dany Généreux ajoute que les états financiers finaux seront présentés à l'automne et que les actifs apparaîtront à ce moment-là.

Aucune autre intervention n'étant faite, le président appelle au vote sur l'adoption du budget prévisionnel. Personne ne demande le vote.

#### **Adopté à l'unanimité**

## 9. Modifications aux statuts et règlements

Jeanne Joachim rappelle que les documents sont disponibles dans la boîte de dépôt fournie avec l'avis de convocation. La proposition principale portant sur les statuts et règlements (Annexe C), le résumé des modifications proposées (Annexe D) et la résolution d'adoption des nouveaux statuts et règlements (Annexe E).

Elle présente le résumé des modifications (Annexe D) et explique sommairement la raison des modifications proposées.

Par la suite elle présente l'avis de motion du conseil exécutif portant sur la résolution d'adoption des nouveaux statuts et règlements (Annexe E). Le président indique que l'avis de motion est recevable et personne ne s'oppose à la résolution. Jeanne Joachim propose la résolution, Laura Ahunon appuie.

Un membre demande si l'adoption se fait en bloc ou non. Jeanne Joachim répond que l'avis de motion déposé a pour but d'adopter la proposition principale des nouveaux statuts et règlements dans son ensemble.

Le président ouvre la période de questions. Une question est soulevée concernant l'article 20 quant à faire la présentation du budget prévisionnel et des états financiers en deux temps. Laura Ahunon explique que la présentation des états financiers finaux à l'automne est plus réaliste, l'année financière serait ainsi bouclée et le comité de syndic aura fait la vérification. Une question portant sur les élections et les postes vacants est aussi soulevée. Jeanne Joachim explique qu'il y aura toujours une flexibilité puisque la possibilité de cooptation reste indiquée dans les statuts. Elle ajoute aussi que les élus pourraient, en cas de besoin, occuper certains postes par intérim. Sébastien Paquette ajoute aussi qu'en ce qui concerne les élections au sein des comités spécifiques, qu'il est possible qu'une même personne puisse être élue sur plus d'un comité.

Suite à l'intervention de Sébastien Paquette sur la possibilité d'être élu sur plus d'un comité et afin que la distinction soit claire entre ces comités et les conseils exécutif et syndical, Camille Pillot propose de mandater le conseil exécutif d'ajouter un article qui empêche le cumul de poste élu au sein des conseil exécutif et syndical, Jean-Charles Layoun appuie la proposition. Le président précise que cette proposition de modification devra faire l'objet d'un avis de motion à la prochaine assemblée générale.

Aucune intervention n'étant faite, le président appelle au vote sur la résolution. Personne ne demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

Ali Chaman se questionne sur le pourcentage du quorum, passant de 10 à 5 %, pour les assemblées unitaires de grève. Laura Ahunon explique que cette règle vaut pour les trois unités et qu'étant donné le nombre important de membres dans l'unité des auxiliaires d'enseignement et chargés de travaux pratiques (A.E.), un quorum à 10 % est pratiquement impossible à atteindre. Jeanne Joachim précise que le nombre de dix (10) membres reste un minimum à obtenir pour le quorum. Sébastien Paquette mentionne aussi le fait que les membres restent membres en règle un (1) an après leur dernière paie, ce qui augmente le nombre de membres en règle, sans compter un gros taux de roulement dans l'unité des A.E.

Camille Pillot soulève la possibilité que des membres se présentent avec des mauvaises intentions et qu'il faudrait que la procédure d'élection établisse une règle afin que de tels cas ne se produisent pas.

Camille Pillot soumet une proposition privilégiée quant aux procédures de vote, Chapitre 4, article 29.2 :

*Dans le cas où il n'y a qu'une seule candidature pour un poste, la personne est élue par acclamation sauf dans le cas d'une demande de vote par l'assemblée.*

Elle est appuyée Hélène Verhaeghe.

Le président appelle aux interventions. Laura Ahunon mentionne que la proposition principale comporte une procédure de destitution, ce qui permet déjà un contrôle dans de telles circonstances. Jeanne Joachim présente l'article 35. 3, faisant référence à la destitution dans la proposition principale.

Le président appelle au vote sur la proposition privilégiée. Le vote est demandé. On demande aux membres en ligne d'ouvrir leur caméra pour s'assurer de la validité des votes qui se font à main levée.

Résultats : Pour, 5 voix; Contre, 9 voix; Abstention, 3 voix.

### **Rejetée à majorité**

Une question est soulevée sur la séparation du poste secrétariat et trésorerie, ce qui pourrait causer un déséquilibre dans les tâches au sein du conseil exécutif. Jeanne Joachim répond que l'idée est d'alléger ce poste pour permettre aux membres de s'impliquer davantage.

Une autre question porte l'attention sur le mécanisme de passation de mandat, soit le fait de rester joignable jusqu'à trois mois après la fin du mandat et que ceci semble excessif. Laura Ahunon répond qu'il n'est pas question de forcer quelqu'un à rester obligatoirement joignable mais d'exprimer clairement l'attente d'un devoir de responsabilité.

Camille Pillot soumet une proposition privilégiée quant à la responsabilité des élus au comité exécutif, Chapitre 5, article 36 :

*Retirer les mots « joignable jusqu'à trois (3) mois ».*

Le président indique que l'amendement n'est pas recevable car il dénature l'intention de l'article. La décision du président est contestée, l'assemblée passe au vote pour le maintien de la décision du président.

Résultats : Pour, 8 voix; Contre, 3 voix; Abstention, 4 voix.

La décision du président est maintenue.

### **Adoptée à majorité**

Au Chapitre 8, Politique de rémunération et de remboursements des personnes élues, Camille Pillot a un doute sur le total des heures permises par semaine. Laura Ahunon répond que la proposition indique une durée conventionnelle est de 40 heures par semaine et que l'étalement des heures peut être modulable sur une période de 14 jours. Elle mentionne que la proposition rejoint les conditions de travail que l'on retrouve dans la convention collective des postdoctorants. Sébastien Paquette précise que les règles sont différentes pour des libérations syndicales versus des heures de travail chez un employeur, tel que prévues par la loi sur les normes du travail.

Camille Pillot suggère de faire vérifier les statuts par un avocat. Dany Généreux et Sébastien Paquette mentionnent que les statuts devront être vérifiés par les conseillers syndicaux de l'AFPC (Alliance de la fonction publique du Canada, la centrale syndicale de l'ASSEP). Sébastien Paquette ajoute aussi que les lois régissant les syndicats sont respectées dans la proposition principale présentée aux membres.

Camille Pillot demande si les personnes nouvellement élues sont au courant des changements proposés aux différents postes, tel que résolu à la deuxième partie concernant la transition des postes à l'exécutif (Annexe E). Chantal Beaudry et Sébastien Paquette répondent dans l'affirmative Sébastien Paquette assure que les personnes en ont pris connaissances.

Le président appelle au vote sur la proposition principale ainsi que sur l'avis de motion. Le vote est demandé.

Résultats : Pour, 16 voix; Contre, 0 voix; Abstention, 0 voix.

### **Adoptés à l'unanimité**

Le président propose à l'assemblée de procéder à la destruction des bulletins de votes. Dany Généreux appuie. Personne ne s'oppose à la proposition et le président procède en bonne et due forme à la destruction des bulletins de vote.

## **10. Varia**

Sébastien Paquette informe l'assemblée que l'arbitrage sur les griefs 2022-07 et 08 se tiendra le 25 avril. Nous croyons avoir de bonnes chances d'obtenir une décision en notre faveur mais rien n'est garanti. Il mentionne aussi que le congrès de l'AFPC-Québec aura lieu du 2 au 4 juin prochain et il annonce sa candidature au poste de vice-président exécutif suppléant.

Camille Pillot remercie toutes les personnes qui s'impliquent au sein du syndicat et surtout pour tout le travail qui a été fait sur les statuts. Elle félicite les personnes élues.

Sébastien Paquette remercie Christophe Deblois pour son rôle à la présidence et du bon déroulement de l'assemblée.

## 11. Fermeture

Laura Ahunon propose la fermeture de l'assemblée générale, Jeanne Joachim appuie.

L'assemblée est levée à 15 h 26.

Procès-verbal rédigé par Roxanne Gendron